

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX BEAUZAC

Mairie de Beauzac
Rue des Remparts
43590 Beauzac
yves.balay@orange.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

PLAFOND PEINT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Beauzac (43)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Association Les Amis du Vieux Beauzac - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PLAFOND PEINT DE LA RENAISSANCE

Situé au 2ème étage du château de Beauzac, aujourd'hui école privée Saint-Joseph, un décor peint orne les grosses poutres du plafond.

Ce décor présente à intervalle régulier des blasons reliés par des riches rinceaux, des figures grotesques, des putti, des guirlandes de feuillages, des vieillards cornus, typique de la Renaissance. En effet, ce plafond porte la date de 1567. Il est un des rares plafonds peints de cette période en Haute-Loire.

L'INTERET HISTORIQUE

Outre l'intérêt décoratif et la qualité des peintures, l'intérêt historique concerne les blasons. Ils sont complexes car l'habitude de l'époque était d'avoir des coseigneurs et de joindre au blason familial une représentation des autres seigneuries possédées par le propriétaire.

Par ailleurs, un des blasons est parfaitement attribuable au prince de Navarre, futur Henri IV. Comment les armes d'un protestant peuvent-elles être présentes en terre catholique ? Martin de Framond, directeur des archives

départementales de la Haute-Loire, lève le voile sur ce mystère après une enquête minutieuse et propose d'attribuer le plafond à Pierre de Beauvoir, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du prince de Navarre, qui affirmerait par là ses convictions.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'objectif du projet est de sauvegarder et de faire connaître un élément décoratif et représentatif de l'histoire du Velay.

Les peintures ont subi l'effet du temps, elles deviennent de moins en moins lisibles. Leur restauration interviendra après avoir réalisé une analyse chimique sérieuse avant nettoyage.

Des gouttières ont en outre affaibli une des poutres centrales de l'étage supérieur et sa consolidation à l'aide d'une poutre de soutènement a déjà dû être réalisée en urgence.

Montant des travaux	19 975 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Fin 2020

Crédit photos © Association les Amis du Vieux Beauzac

BON DE SOUSCRIPTION

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du PLAFOND PEINT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/67574

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
PLAFOND PEINT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre